



12 juin 2020

CIRCULAIRE CTOI

2020-27

Madame/Monsieur,

COURRIER DES SEYCHELLES RELATIF AUX CONTRIBUTIONS A LA CTOI

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier des Seychelles relatif au paiement des contributions annuelles à la CTOI.

Cette question sera examinée par le Comité Permanent d'Administration et des Finances au mois d'octobre.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier des Seychelles

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (« TBOI »), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



REPUBLIC OF SEYCHELLES
DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS

MFA/28/5/2

Note No:.....27...../2020

Le Département des Affaires Étrangères de la République des Seychelles présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et a l'honneur de demander à cette dernière de bien vouloir prendre en considération ce qui suit, s'agissant des obligations financières de la République des Seychelles envers ladite organisation compte tenu de la pandémie de COVID-19.

En tant que Petit état insulaire en développement, la République des Seychelles est fortement tributaire du secteur du tourisme pour son revenu national. Avant la pandémie de COVID-19, les Seychelles disposaient d'une industrie du tourisme florissante et prometteuse et accueillaient, ces dernières années, 3,5 fois plus de visiteurs par an que sa population. Le secteur du tourisme aux Seychelles représentait 24 % de l'économie directement, environ 75 % indirectement et surtout 76 % des recettes en devises totales de l'économie.

La pandémie de COVID-19 a vu les Seychelles, comme la plupart des autres pays, fermer ses frontières à la mi-mars 2020. Même si cela a été un succès du point de vue de la santé publique, avec seulement 11 cas positifs enregistrés et aucun cas actif à l'heure actuelle, cette approche a eu de lourdes conséquences sur l'économie et a paralysé l'industrie du tourisme avec des résultats catastrophiques.

La situation a été aggravée encore davantage par les événements climatiques extrêmes récemment enregistrés dans le pays, avec des marées anormalement fortes, mettant en danger de nombreuses familles et de moyens d'existence et causant des dégâts considérables à l'infrastructure naturelle ainsi qu'à l'infrastructure créée par l'homme.

Les effets conjugués de ces catastrophes posent des difficultés sans précédent pour les Seychelles, lesquelles continueront à se poser au cours des prochaines années. Avec l'épuisement des réserves financières nationales, le fardeau de la hausse du chômage qui aura des répercussions sur les services sociaux et le besoin urgent de devises étrangères nécessaires pour acheter des produits essentiels et des fournitures médicales et scolaires, la République des Seychelles, qui importe 90 % de sa consommation, fait face à une crise macro-économique aux proportions désastreuses.

Malgré cet obstacle, les Seychelles souhaitent rester un membre actif, et être en règle envers la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI). Cependant, eu égard à la situation économique dramatique à laquelle les Seychelles sont confrontées, il est urgent de redéfinir les priorités en matière d'affectation des recettes en devises étrangères et, à cet égard, les Seychelles se trouvent dans l'incapacité de s'acquitter totalement de leurs engagements financiers en termes de contributions annuelles à l'organisation. Le Gouvernement de la République des Seychelles sollicite donc une exonération de 50 % du paiement de sa contribution annuelle pour trois années (2020, 2021, 2022), ce qui permettra au pays d'utiliser les maigres ressources en devises

étrangères dont il dispose pour réajuster son économie afin d'éviter un effondrement macro-économique et une catastrophe humanitaire. Le Gouvernement de la République des Seychelles espère que la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) donnera une suite favorable à cette demande.

Le Département des Affaires Étrangères de la République des Seychelles saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) l'assurance de sa parfaite considération.

VICTORIA

Le 4 juin 2020

**SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION
DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN (CTOI)
LE CHANTIER COMPLEX
VICTORIA, MAHE**